pendant le siège de Brest les prisonniers à Rostellec

LA PRISON DU CHATEAU à BREST

-=-=-=-

Le Château est une construction fortifiée, moyenâgeuse, trapue, située sur la rive gauche de la Penfeld, dominant la rade-abri. On y accède par la place appelée justement Place du Château, qui est maintenant la place des Fusillés. L'entrée est flanquée de deux tours très larges casquées d'ardoises.

Le Château, restauré après la guerre, est devenu le siège de la Préfecture Maritime.

Curiosité du vieux BREST, le Château impressionnait les visiteurs par ses murailles et ses voûtes épaisses, ses escaliers à vis, ses basses-fosses au sous-sol, son ambiance froide et humide.

On lisait sur une pierre la date de 1553. Celle-ci aurait été gravée par un protestant qui allait mourir. On racontait qu'un officier anglais était mort au bout de six mois, après avoir tenté de s'enfuir en creusant avec ses mains le mur de son cachot...

Pendant la première guerre mondiale, des marins de commerce allemands furent enfermés au Château, mais ils occupaient la tour de la Duchesse Anne, plus confortable. Par la suite, des détachements du 118ème Régiment d'Infanterie et du 2ème Régiment d'Infanterie Coloniale y casernèrent.

Le Château devait servir une nouvelle fois de lieu de détention sous l'Occupation.

La Maison d'Arrêt, dite "Prison du Bouguen", avait été détruite au cours du bombardement de la nuit du 1er au 2 juillet 1941.

La prison de Pontaniou, qui était entièrement administrée par l'occupant, était pleine de prisonniers.

... / ...

Les Allemands enfermèrent au Château, aux environs du 15 octobre 1942, une cinquantaine de personnes arrêtées dans la région de BREST, soupçonnées d'appartenir au Parti Communiste clandestin et d'avoir des activités ou des opinions anti-allemandes.

Les Allemands contraignirent la police locale d'assurer la surveillance des détenus. Trois brigades de cinq hommes sous le commandement d'un gradé (brigadier ou sous-brigadier) y furent affectées. Ces fonctionnaires prenaient leur service six heures d'affilée. Un gardien était en permanence devant la façade du Château, un autre dans la cour intérieure. Après qu'il y eût des tentatives d'évasion, un factionnaire fut en outre placé dans l'escalier menant aux cellules.

Les consignes données aux surveillants étaient les suivantes : interdiction de parler aux internés, de les laisser communiquer avec quiconque, de leur remettre aucun objet, lettre ou paquet. Il leur était fait menace de prendre la place du détenu qui viendrait à s'évader.

Le poste de garde se trouvait dans la cour jouxtant le bâtiment de la prison. La police locale disposait de deux pièces, les deux autres étant réservées à la Section de Protection Anti-Communiste (S.P.A.C.). Celle-ci avait le contrôle des prisonniers, le chef de poste n'avait, lui, qu'un registre de service du personnel.

Pendant les premières semaines qui suivirent leur arrestation, les internés subirent de nombreux interrogatoires de la part des agents de la S.P.A.C. La Gestapo vint, de son côté, "questionner" certains détenus.

Les procédures faites par la S.P.A.C. étant closes, la gendarmerie française avait la charge de conduire les prisonniers devant le Juge d'Instruction, rue Voltaire. Ils avaient, à l'aller et au retour, les poignets emmenottés derrière le dos, les bras maintenus au corps par une chaîne.

Au Château, les internés étaient répartis inégalement dans cinq ou six cellules, sises au premier et au deuxième étage du logis situé au-dessus de l'entrée. Les locaux étaient insalubres, vétustes, infestés de rats et de souris. Ils n'étaient éclairés que par de petites fenêtres ayant vue soit sur la place, soit sur la cour intérieure. Ces ouvertures étaient garnies d'une grille ou de barreaux de fer. Il manquait des vitres aux fenêtres, elles étaient remplacées par des morceaux de carton. Les portes des locaux étaient munies de verrous anciens, ce qui indiquait bien que le Château avait déjà servi de prison.

... / ...

Une première tentative d'évasion eut lieu dans les circonstances ci-après : le personnel disponible au poste de garde était chargé d'accompagner les détenus qui allaient faire leur toilette dans la cour et vider les tinettes sur un tas de détritus qui se trouvait au bout d'un sentier, derrière les bâtiments du Château. C'est au cours de l'une de ces opérations, vers la mi-novembre 1942, que deux détenus lâchèrent brusquement le vase qu'ils portaient et s'enfuirent chacun dans une direction opposée. L'alerte fut donnée et les fugitifs furent vite rejoints. Aucune évasion du Château n'était possible sans qu'il y eût une complicité à l'extérieur, car la seule issue, la porte d'entrée, était gardée comme on le sait.

En punition, les deux prisonniers furent contraints de demeurer continuellement "en cage", pour reprendre un terme d'argot de prison.

Une deuxième tentative d'évasion eut lieu au début du mois de décembre. Une nuit, le gardien de service crut entendre le grincement d'une scie à métaux. Il alerta le chef de poste qui pénétra aussitôt à l'intérieur de la prison, accompagné de tous les hommes disponibles. Plusieurs détenus se trouvaient dans l'escalier intérieur. Certains d'entre eux avaient réussi, probablement à l'aide d'un fil de fer manoeuvré dans l'interstice de la porte, à faire sauter le verrou. Ils furent refoulés dans les locaux disciplinaires où l'on découvrit une lame de scie ; un barreau de la fenêtre était déjà à demi coupé.

Le lendemain, dans la matinée, les chefs de la Police vichyste arrivèrent sur les lieux, flanqués de policiers de la Gestapo. Tous les locaux furent fouillés de fond en comble. On y découvrit plusieurs paquets de tabac, qui firent soupçonner des gardiens de les avoir apportés, les détenus n'ayant aucun contact avec l'extérieur.

Les sanctions infligées aux internés furent impitoyables. Dix d'entre eux se virent enlever leurs lits et leurs couvertures, et ils durent rester douze jours durant les mains enchaînées derrière le dos. La température était si basse que les détenus accouplés ne cessaient de piétiner toute la nuit pour se réchauffer. En outre, la Croix-Rouge n'eut plus accès à la prison, car on supposait que la lame de scie découverte dans une cellule était parvenue au Château cachée dans une boule de pain.

Sous-alimentés, manquant d'hygiène, les détenus étaient dans un très mauvais état de santé. M. GOURMELON, qui avait un abcès à la gorge, fut laissé sans soins, sans médicaments. Il faut dire que le gardien, René HEMERY, surpris alors qu'il remettait un flacon de médicament à un prisonnier, avait été relevé

... / ...

de son servide. Il sera pénalisé lors du reclassement des fonctionnaires de police. Quant à M. GOURMELON qui agonisait dans sa cellule, Mme POITOU-DUPLESSY, infirmière de la Croix-Rouge, fut enfin autorisée à le voir et à le transporter dans une charrette à bras à l'Hôpital où il mourut deux jours après.

Il y eut des interventions auprès des Autorités et ce fut ainsi, à ce qu'il semble, que les prisonniers, punis cruellement, furent délivrés de leurs menottes et récupérèrent leurs lits et leurs couvertures.

Nous avons dit que les internés étaient sous-alimentés. Il n'y avait rien d'étonnant à cela : la nourriture était assurée par les Allemands. Midi et soir, deux prisonniers, escortés d'une sentinelle, apportaient de la prison de Pontaniou une marmite de soupe, aux rutabagas, pommes de terre (rares), au milieu de laquelle on trouvait parfois un morceau de viande infime et de basse qualité.

Il revenait à chacun un demi-litre de soupe par repas et 200 grammes de pain par jour.

La Croix-Rouge apportait chaque semaine un petit supplément - du pain, quelques conserves.

Parmi les gardiens de la paix détachés au Château, il y en avait qui compatissaient à la grande misère des détenus ; les autres, qui vivaient dans la crainte des sanctions administratives, étaient sévères.

Le gardien Emmanuel LARVOR avait commencé par accepter les casse-croûte qu'une voisine, Mme PRIGENT, essayait de faire parvenir à son mari prisonnier, puis, par l'entremise de cette dame, il prit des vivres destinées à d'autres détenus.

Emmanuel LARVOR opérait généralement quand il était de service de nuit. Il avait sous sa pélerine les tartines et le tabac qu'il déposait, arrivé au Château, "sur le rebord d'une petite ouverture donnant sur les douves".

Lorsqu'il prenait son tour de garde dans l'escalier intérieur, il pouvait,"en toute tranquillité", glisser le "ravitaillement" par-dessus la porte de la cellule la plus grande, où il y avait un écartement de 20 centimètres entre le bois de la fermeture et la pierre du linteau.

... / ...

Afin que les détenus "ne puissent douter de son honnêteté", à cette époque où les denrées étaient rationnées, le gardien demandait aux prisonniers de faire mention de l'arrivée des colis sur un petit papier qu'il remettait à Mme PRIGENT.

M. LE ROUX reçut de même des colis que le gardien OLIVE lui apportait de la part de Mme EUDES, sa logeuse.

Quant au couchage des internés, il consistait en de mauvais lits de fer dont les paillasses et les minces couvertures étaient infestées de vermine. Tourmentés la nuit par les poux, les puces, les punaises, les prisonniers abandonnaient leurs effets de literie. Mais comme ils avaient très froid, ils allaient et venaient dans l'obscurité pour essayer de se réchauffer.

Dans la journée, les détenus organisaient des séances d'épouillage. Ils n'étaient astreints à aucun travail, hormis des corvées de nettoyage très sommaire.

Les jours s'écoulaient lentement, les prisonniers étaient dans la plus grande détresse. Au bout de la première semaine, l'un d'entre eux se prosterna dans un coin de la geôle. Il paraissait perdre la raison. Ses camarades le réconfortèrent et firent si bien qu'il se rétablit.

Le 18 janvier 1943, les détenus furent emmenés à RENNES, FRESNES ou COMPIEGNE, menottes aux poignets tenues par des Feldgendarmen. Dix-neuf seront exécutés au Mont-Valérien, d'autres déportés en Allemagne.

Pourtant les agents de la S.P.A.C. avaient mainte fois fait la promesse au cours des interrogatoires des internés du Château, convaincus d'avoir eu des activités résistantes et d'avoir commis des sabotages, que les procédures les concernant n'auraient pas été communiquées aux Allemands mais transmises à la Justice française.

Les anciens détenus, dont plusieurs ont souffert dans les camps de concentration, et leurs anciens gardiens de BREST décrivent le Château comme l'un des lieux de détention où les conditions de vie furent les plus dures.

Durant le siège de BREST (5 août - 18 septembre 1944), les Allemands enfermèrent au Château des prisonniers américains et des civils pris comme otages à IRVILLAC le 16 août 1944, lors du raid sur BRASPARTS.

... / ...

Le 22 août, les militaires furent évacués et conduits au FRET, dans la presqu'île de CROZON (encore aux mains de l'ennemi), à la suite d'un accord intervenu entre les Commandements allemand et américain. Mais les internés civils restèrent au Château et furent emmenés par les Allemands en retraite au camp de Rostellec, commune de CROZON. Ils furent délivrés le 18 septembre 1944.

Le dernier interné du Château fut Louis KERDILES, gardien du stock de vivres entreposé au Château pendant le siège de BREST. Les Allemands l'avaient enfermé dans un local parce qu'il avait refusé de les servir. Oublié par ses geôliers, il y fut découvert après la reddition de BREST, le 19 septembre.

Le Correspondant départemental,

A. LE GRAND

Sources :

- Enquête du Correspondant
- Témoignages de M. Adolphe LE ROUX, ancien prisonnier ;
  de M. Emmanuel LARVOR, ancien gardien.